

**COMPTE RENDU DE REUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL DU
VENDREDI 30 JUIN 2017 à 20 h**

Nombre de conseillers présents : 9

PRESENTS

Philippe LOYEZ	Frédéric CAPIEZ
Valérie LHEUREUX	Jean Claude DORIUS
Robert PARMENTIER	Régis BAUDUIN
Jean Jacques OUENNOURE	Christophe DELEAU
	Etienne DESRUENNE

ABSENTS EXCUSES :

Christian LEROY	Ludovic DUVENT
	Christophe FOLLET

Mme LHEUREUX Valérie est nommée secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- Contrats unique d'insertion

Les débats et décisions

Lecture faite du PV du 12 juin 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

- **Création d'un poste en contrat unique d'insertion**

Contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi

Monsieur Gérard DEMARLE

Dans le cadre du décret n°2009 – 1142 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi, Monsieur le Maire propose de créer un poste pour Monsieur Gérard DEMARLE dans les conditions fixées ci-après, à compter du 3 juillet 2017.

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil Général.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de créer un poste pour M. Gérard DEMARLE pour un an
- Précise que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine

- Indique que sa rémunération sera fixée sur la base du SMIC
- Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions.

➤ **Contrat unique d'insertion : augmentation du nombre d'heures hebdomadaires**

Le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération 17-14 du 27 mars 2017 renouvelant le contrat de Philippe ROGER sur la base d'une durée hebdomadaire de travail de 20 heures pour une durée de 12 mois à compter du 4 mai 2017.

Compte tenu de la charge de travail en espaces vert, il convient d'augmenter de 3 heures le nombre d'heures hebdomadaires de l'agent.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

- Décide d'augmenter la durée hebdomadaire de travail de ce poste à 23 heures par semaine à compter du 1^{er} juillet 2017.
- Autorise Monsieur le Maire à signer un avenant au contrat de travail.

➤ **Organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les temps d'activités périscolaires étaient proposés le mardi après-midi de 13h30 à 16h30.

Suite au décret n°2017-1108 du 21 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Sa Notice résume : « *le décret permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un EPCI et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours* ».

Suite au conseil d'école du 23 juin 2017, il a été décidé de revenir à la semaine des 4 jours avec comme journées d'enseignement les : lundi / mardi / jeudi / vendredi.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de revenir à la semaine des 4 jours les : lundi / mardi / jeudi / vendredi.
- de mettre en place un accueil centre de loisirs le mercredi matin ainsi que de déclarer en accueil périscolaire le matin / midi et soir afin de bénéficier du financement de prestation de service

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

- Décide de revenir à la semaine des 4 jours les : lundi / mardi / jeudi / vendredi.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents pour la mise en place d'un accueil centre de loisirs le mercredi matin et l'accueil périscolaire le matin / midi et soir afin de bénéficier du financement de prestation de service

Questions diverses

⇒ **Comité des fêtes**

Frédéric CAPIEZ remet aux membres du conseil le procès-verbal de la réunion de la commission des fêtes du lundi 26 juin 2017.

Aucun membre du conseil ne demandant plus la parole, M le Maire lève la séance vers 20 h00.